

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

**AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 04 / 2026/AONO/C/KHY/CIPM-AI
DU 19 FEV 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'EP GAMLOUM DANS LA
COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-
NORD**

1. Financement :

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public Exercice 2026 sur les lignes d'imputations respectives :

2. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Vingt-deux millions (21 432 206) de francs CFA.

3. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'EP DE GAMLOUM DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, Département du Mayo-Danay, Le Maire de la Commune de Kar-Hay, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour le compte du Ministère de l'Education de Base.

4. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – élévations ;
- La charpente – couverture-plafond ;
- La menuiserie métallique ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les voiries et réseaux divers.

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Kar-Hay. BP: 02 Tél : 697 18 85 66 / 699 58 80 95 E-mail : communekar-hay@yahoo.fr dès publication du présent avis.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être obtenu à la Commune de Kar-Hay dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA payable à la Recette Municipale de la Commune de KAR-HAY.

7. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances.

8. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droit camerounais, ayant une connaissance avérée dans le domaine des travaux électriques.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après évaluation approfondie et objective de leur dossier.

9. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

Pièces Administratives

- a) Dossier incomplet,
- b) Absence de la caution de soumission,
- c) Pièce falsifiée ou non authentique,

Offre Technique :

- a) Dossier incomplet,
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés,
- c) Non-conformité aux spécifications techniques majeures,
- d) Non satisfaction au moins, à **vingt (20)** sous critères essentiels sur les **vingt-six (26)**

Offre financière :

- a) Offre financière incomplète,
- b) Pièce non conformes,
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié,
- d) Absence d'un sous-détail de prix,
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

1.	Un Tableau comportant le bilan des travaux sur deux années supérieur ou égal au montant prévisionnel par année du marché	oui/non
2.	L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières supérieure ou égale au coût prévisionnel du marché ;	oui/non
3.	Les références de l'entreprise dans les réalisations similaires	oui/non
4.	L'expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du chantier);	oui/non
5.	Les matériels essentiels (Camion benne, Petit outillage de chantier et Véhicule de liaison) ;	oui/non
6.	La proposition technique : (Installation du chantier, organigramme de chantier ; Organisation des équipes, Mesures d'hygiène)	oui/non
7.	Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant de la visite du site	oui/non

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note d'au moins 20 sur 26 de oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original** et **six (06) copies** marqués comme tels, devra être déposée à la Mairie contre récépissé, au plus tard le **19 MARS 2020** à 10 Heures et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° /2026/AONO/C-KAR-HAY/CIPM/T-BEC DU 19 FEB 2026 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES
DE CLASSE A L'EP DE GAMLOUM DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

11. Ouverture des plis

L'ouverture de tous plis se fait en un (01) seul temps.

L'ouverture ^{des} pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 19 MARS 2026 /2026 à 11 heures précises par la Commission Interne des marchés auprès de la Commune de Kar-Hay dans le bureau du Président de ladite commission.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

12. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois** et court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

13. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivré par la CDEC (caisse des dépôts et consignations), et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **Deux Cent vingt Mille (220 000) de francs CFA** valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

Kar-Hay, le 19 FEB 2026

Le Maire de la Commune de Kar-Hay
(Autorité Contractante)

COPIES:

- MINMAP/DGMI (ATCR)
- PREFET (ATCR)
- DREN/SMI/EN
- SOPECAM (pour publication)
- PRESIDENT/CPIM/
- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMINMAP /SPM (pour archivage)
- DDMINEPAT (pour suivi)
- CRTV (station régionale pour diffusion)
- AFFICHAGE/ARCHIVES (pour Information et mémoire)



DANRA Raymond